

COMPTE RENDU AUDIO CONFERENCE **DU 27/05/2020**

Présents : Mme Martel, Mr Morvan, Mr Douis Mr Dinet, Mr Gonzalez, Solidaire, FO et CGT Finances publiques 33

Une audio conférence était organisée le 27/05/2020 à 17 heures pour faire un point sur la reprise progressive de l'activité dans les services depuis le 11 mai 2020.

Mme Martel a insisté sur le fait que le respect des consignes de sécurité reste la priorité absolue.

A ce jour , 54 % des agents ont repris leur poste en présentiel.

♦ **Agents en ASA :**

- A compter du 2/06/2020, les agents en ASA pour garde d'enfants pourront continuer à bénéficier de ce système, mais devront produire un justificatif de l'établissement scolaire ou de la crèche stipulant que l'enfant ne peut être accueilli.

- Les agents dits « fragiles » pourront eux aussi rester en ASA en présentant un justificatif de leur médecin ou du médecin du travail.



La Direction n'a pas été en mesure de nous assurer qu'aucun jour de congé supplémentaire ne sera prélevé aux agents qui resteraient en ASA sur le mois de juin.

♦ **Equipements :**

Tous les services ont reçu des gants, des masques, des plexiglas, du gel hydroalcoolique et des lingettes.

De nouvelles commandes ont été faites.

En cas de besoin les chefs de service ne doivent pas hésiter à en faire la demande.

♦ **Campagne IR :**

Au 24/05/2020, 309000 personnes ont déclaré en ligne en Gironde.

8400 appels téléphoniques ont été enregistrés au 19/05/2020.

L'accueil sur RDV permet de recevoir les contribuables pour lesquels une réponse par téléphone n'est pas possible du fait de la complexité du dossier.

◆ **Retraits jours congés et RTT :**

Nous sommes bien sûr revenus sur la note concernant le retrait des jours de congés et RTT. Nous avons demandé que soit rappelé aux chefs de service la nécessité de communiquer avec les agents.

Il est nécessaire que chaque agent vérifie ses absences, et sache exactement le nombre de jours de congés et/ou ARTT qui va lui être retiré avant que le chef de service ne communique ce nombre au service RH pour mise à jour dans SIRHIUS.

Mme Martel va faire un rappel.

Précision : Sur la première période du confinement (15/03-16/04), si un agent avait posé des jours de congés (et non de RTT) ces jours viendront en déduction des jours prélevés.

Concernant l'application de cette note de la DG nous sommes dans l'attente de précision de la Direction car dans d'autres départements les Directions ont une interprétation légèrement différente au bénéfice des agents...

◆ **Congés 2019 :**

Nous avons demandé que Mme Martel nous précise qu'elle était la règle pour le report des jours de congés 2019 :

Tous congés 2019 non pris avant le 3/05/2020 sont perdus.

Pour la CGT, cette disposition est inacceptable. Nous allons saisir les instances nationales pour qu'elles interviennent auprès de la direction générale.



Mme Martel s'appuie sur une note nationale. Cette situation n'est pas propre à la Gironde.

Nous sommes également revenus sur le pont du 22/05/2020.

Là encore, Mme Martel applique strictement la note de la Direction Générale : l'autorisation d'absence exceptionnelle doit être posée sur le premier pont naturel de l'année.

La note de la DG le prévoit en effet mais , compte tenu du contexte particulier lié à la crise, des dispositions particulières auraient pu être prises...

◆ **Télétravail :**

Les agents bénéficiant d'une convention de télétravail peuvent télétravailler sur 5 jours.

Pour les autres, il leur est demandé de restituer les ordinateurs fournis pendant le confinement.

Les ordinateurs mis à la disposition du personnel pendant la crise seront restitués aux collègues qui n'exerçaient pas sur des missions /prioritaires mais qui étaient , avant la crise, en télétravail.

Il n'est donc pas possible de rester en télétravail si vous ne l'étiez pas avant la crise.

Même si la note de la DG prévoit qu'un maximum d'agent reste en télétravail, le manque de moyen matériel, et notamment d'ordinateurs portables, ne le permet pas.

Nous interpellons également nos élus au niveau national sur ce sujet afin qu'ils interviennent auprès de la direction générale.

◆ **Conditions climatiques :**

Nous constatons depuis quelques jours que les fortes chaleurs rendent les conditions de travail particulièrement difficiles sur certains sites.

En effet, certains postes ou services ne peuvent pas aérer les locaux comme il se doit.
Nous avons demandé à Mme Martel si des aménagements d'horaires étaient prévus.
Il est tout à fait possible, en accord avec le chef de service, d'aménager ses horaires.
En cas de problèmes, nous vous invitons à nous contacter par écrit et nous interviendrons auprès de la direction.

◆ **Mutations :**

Les mouvements de mutation sont en cours avec des délais très réduits pour intervenir sur les dossiers.

Nous avons demandé une communication rapide des postes vacants en Gironde.

La direction travaille sur ce sujet et nous communiquera les listes dès que possible.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé .

La prochaine réunion aura lieu le Mardi 9/06/2020.

Lors de cette réunion, outre le plan de reprise d'activité nous devrons également aborder des sujets tels que le contrôle fiscal, le nouveau réseau de proximité et bien d'autres sujets laissés en suspend depuis le début de la crise mais sur lesquels nous allons de nouveau avoir rapidement des nouvelles. Nous savons déjà que la direction nationale doit transmettre u nouveau calendrier concernant le NRP dans les prochains jours.

N'hésitez pas à nous faire remonter par mail la façon dont se passe la reprise dans votre service (cgt.drfig33@dgfig.finances.gouv.fr)